

Bulletin provincial



N° 21

2014

SOMMAIRE

—

Page

REPRESENTATION PROVINCIALE

- Résolution du Conseil provincial en date du 27 mai 2014 relative à la désignation des représentants provinciaux appelés à siéger au sein de l'ASBL « La Cité des Métiers », à CHARLEROI. 704

TUTELLE ADMINISTRATIVE

Services communaux d'incendie :

- ATH : Délibération du Conseil communal du 11/7/2014 – promotion dans le grade de sous-lieutenant volontaire au sein du Corps des sapeurs-pompier. 708
- LESSINES : Délibération du Conseil communal du 2/6/2014 – non approbation de la sanction disciplinaire infligée à un officier pompier volontaire Chef de service du Service d'incendie. 708

Audit Interne Provincial

REPRESENTATION PROVINCIALE

Objet : Désignation des représentants provinciaux appelés à siéger au sein de l'ASBL.

ASBL La Cite des Métiers de Charleroi

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant le projet de résolution qui sera proposé au Conseil Provincial en séance du 27 mai 2014, portant sur la participation de la Province à la création de l'ASBL « Cité des Métiers de Charleroi » et sur l'adoption de ses statuts ;

Sous réserve de la décision positive de Monsieur le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction Publique concernant la résolution précitée ;

Considérant les statuts de l'ASBL « Cité des Métiers de Charleroi » ;

Considérant la position arrêtée par le Conseil provincial dans le cadre de la représentation de la Province de Hainaut au sein des ASBL « mixtes », c'est à dire au sein desquelles sont représentés d'autres pouvoirs publics ;

Considérant que compte tenu de la nature du projet et des mandats disponibles, la Province de Hainaut pourrait désigner cinq représentants à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration, selon le schéma suivant :

Assemblée générale (uniquement)

➤ Deux conseillers provinciaux (clef d'hondt) :

PS : YVES LARDINOIS

MR : PHILIPPE SONNET

Assemblée générale & Conseil d'Administration

➤ Trois agents administratifs provinciaux :

**ALAIN DISEUR
FRANCIS MOTTE
ERIC DELBECQ**

LE COLLEGE PROVINCIAL DU CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT :

Mons, le 27 mai 2014

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL f.f,
(S)Sophie DURIEUX

LA PRESIDENTE,
(S)Charlyne MORETTI

Objet : Désignation des représentants provinciaux appelés à siéger au sein de l'ASBL.

ASBL La Cite des Métiers de Charleroi

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant le projet de résolution qui sera proposé au Conseil Provincial en séance du 27 mai 2014, portant sur la participation de la Province à la création de l'ASBL « Cité des Métiers de Charleroi » et sur l'adoption de ses statuts ;

Sous réserve de la décision positive de Monsieur le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction Publique concernant la résolution précitée ;

Considérant les statuts de l'ASBL « Cité des Métiers de Charleroi » ;

Considérant la position arrêtée par le Conseil provincial dans le cadre de la représentation de la Province de Hainaut au sein des ASBL « mixtes », c'est à dire au sein desquelles sont représentés d'autres pouvoirs publics ;

Considérant que compte tenu de la nature du projet et des mandats disponibles, la Province de Hainaut pourrait désigner cinq représentants à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration, selon le schéma suivant :

Sur proposition du Collège provincial :

ARRETE :

Article 1er. – Le Conseil provincial procède à la désignation des représentants provinciaux qui siégeront au sein des organes statutaires de l'ASBL « Cité des Métiers de Charleroi ».

Assemblée générale (uniquement)

➤ Deux conseillers provinciaux (clef d'hondt) :

PS : YVES LARDINOIS

MR : PHILIPPE SONNET

Assemblée générale & Conseil d'Administration

➤ Trois agents administratifs provinciaux :

Alain DISEUR

Francis MOTTE

Eric DELBECQ

En séance à MONS, le 27 mai 2014

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL f.f.,

(S)Sophie DURIEUX

LA PRESIDENTE,

(S) Charlyne MORETTI

« Soit la résolution en date du 27 mai 2014 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation) ».

Mons, le 17 juin 2014

Le Directeur Général Provincial

(S)Patrick MELIS

La Présidente

(S)Charlyne MORETTI

INC/2014/192

SERVICES COMMUNAUX D'INCENDIE

—

Promotion dans le grade de sous-lieutenant volontaire

VILLE D'ATH

—

Par arrêté du 5 septembre 2014, j'ai décidé d'approuver la délibération du 11 juillet 2014, par laquelle le Conseil communal d'ATH décide de promouvoir M. A. B., sergent, dans le grade de sous-lieutenant volontaire au sein du Corps des sapeurs-pompiers de la Ville.

MONS, le 15 septembre 2014

Le Gouverneur,

(s) Tommy LECLERCQ

INC/2014/140

SERVICES COMMUNAUX D'INCENDIE

—

Sanction disciplinaire infligée à un officier pompier volontaire chef de service

VILLE DE LESSINES

—

Par arrêté du 5 septembre 2014, j'ai décidé de ne pas approuver l'arrêté du 2 juin 2014, par lequel le Bourgmestre de LESSINES décide d'infliger la sanction disciplinaire de l'avertissement à M. B. V., capitaine volontaire, responsable du Service d'incendie de la Ville.

MONS, le 15 septembre 2014

Le Gouverneur,

(s) Tommy LECLERCQ